

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2015

---

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION  
SEXUELLE, CONTRE LE PROXÉNÉTISME ET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES  
PERSONNES PROSTITUÉES - (N° 2832)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par

M. Coronado, Mme Pompili, Mme Allain, Mme Attard, M. Baupin, M. Cavard, M. de Rugy,  
Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac et  
M. Roumegas

-----

**ARTICLE 18**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

Cet alinéa est une conséquence de l'article 16 sur la pénalisation des clients, qui fait également l'objet d'un amendement de suppression.